

Fleurissement

Le palmarès du concours départemental des maisons, villes et villages fleuris dévoilé hier matin

Les plus belles maisons et communes

Les lauréats du concours départemental des maisons, villes et villages fleuris ont été reçus ce samedi matin à l'hôtel du Département à Vesoul.

Côté collectivités, 138 communes étaient inscrites cette année, dont 16 nouvelles. Les communes qui arborent entre une à quatre fleurs sont primées à l'échelon régional ou national. Celles qui remportent le concours départemental dans leur catégorie sont proposées pour l'obtention de la première fleur.

Les particuliers, eux, ont été encouragés à poursuivre leurs efforts par le président du Département. « Vous contribuez à embellir notre

cadre de vie, ce qui est une chance supplémentaire pour la Haute-Saône d'être appréciée à sa juste valeur par les visiteurs », a souligné Yves Krattinger.

À noter aussi : un prix spécial « Championnats de France de cyclisme sur route » a été décerné cette année pour récompenser les décorations mises en place sur les tracés de la compétition.

Classement des communes

Première catégorie (moins de 300 habitants) : 1. Belfahy ; 2. Venisey ; 3. Melincourt ; 4. Fontenois-la-Ville ; 5 ex aequo. Lambrey, Ormoiy ;

7. Bouhans-et-Feurg ; 8. Scye ; 9. Châteney ; 10. Écromagny ; 11. Bougey ; 12. Chauvirey-le-Châtel.

Deuxième catégorie (301 à 1 000 habitants) : 1. Passavant-la-Rochère ; 2. Voray-sur-l'Ognon ; 3. Nantilly ; 4. Villers-le-Sec ; 5. Gouhenans ; 6. Saint-Rémy ; 7. Étohon ; 8. Faverney ; 9. Fauconney-et-la-Mer ; 10. Quers ; 11. Polaincourt-et-Clairefontaine ; 12. Trémoins ; 13. Raddon-et-Chapendu.

Troisième catégorie (plus de 1 000 habitants) : 1. Saint-Loup-sur-Semouse ; 2. Ronchamp ; 3 ex aequo. Magny-Vernois, Scye-sur-Saône ; 5. Saint-Sauveur ; 6. Pesmes ; 7. Pusey ; 8. Froidecon-

che ; 9. Gy ; 10. Aillevillers-et-Lyaumont ; 11. Quincey ; 12. Rioz ; 13. Villersexel.

Palmarès des maisons

Première catégorie - Maisons avec jardin très visible de la rue : 1. Jocelyne Drouhot (Chauvirey-le-Châtel) ; 2. Jany Eble (Les Fessey) ; 3. Denis et Colette Marchal (Beaumotte-lès-Pin) ; 4. Jeannine Brugirard (Radon-et-Chapendu) ; 5. André Baulu (Noidans-lès-Vesoul) ; 6. M. et Mme Jean-Pascal Foelker (Quers) ; 7. M. et Mme Michel Fiardet (Villersexel).

Deuxième catégorie - Maisons avec décor floral installé

en bordure de la voie : 1. Huguette Rollet (Villers-le-Sec) ; Christophe Formet (Senoncourt) ; Claudine Verdun (Fougerolles, Croslières) ; 4. M. et Mme René Noël (Moffans-et-Vacheresse) ; 5. Raymond Oudin (Gy).

Troisième catégorie - Fenêtres, murs, balcons ou terrasses : 1. M. et Mme Jacques Pitoun (Gouhenans) ; 2. Pierre Grandvoinet (Melisey) ; 3. Jean-Pierre Claudinot (Baulay).

Quatrième catégorie - Habitat collectif, camping, OTSI, gares, postes, écluses et jardins familiaux : 1. Nicole Quang (Noidans-lès-Vesoul, jardin communal) ; 2. caserne des pompiers (Gy) ; 3. Françoise Mennetrier (Lavoncourt, habitat collectif) ; 4. Nadia Poinas (Fretigney-et-Velloreille, habitat collectif).

Cinquième catégorie - Hôtels, restaurants, cafés, commerces, entreprises, meublés de tourisme et chambres d'hôtes : 1. Brasserie « Aux 2 terrasses », Chantal Encarnacao (Gray) ; 2. Chambre d'hôtes « O Bon Bec », Marie-Thérèse Poulnot (Ancier) ; 3. Entreprise Magisac services (Luxeuil-les-Bains) ; 4. Restaurant L'Amphitryon, Jean et Françoise Masson (Fondemand).

Sixième catégorie - Aménagements paysagers et minéraux : 1. M. et Mme Jean-François Ringuet (Luze) ; 2. Bernard Walter (Villers-le-Sec) ; 3. Michel Romain (Quincey) ; 4. Daniel Negro (Châlonvillars)



■ Les lauréats du concours ont été récompensés lors d'une cérémonie à l'hôtel du Département.

Photo DR